

## // VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCUEILLI DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DU MORBIHAN

Ce dossier vous permet de demander votre entrée dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées situé en Morbihan, pour un hébergement temporaire ou un hébergement permanent.

**Attention : en aucun cas ce dossier ne permet une entrée immédiate. Il s'agit d'une demande d'inscription sur les listes d'attente des établissements.**

## // CE DOSSIER UNIQUE DE PRÉ-INSCRIPTION SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES

En Morbihan, ce dossier permet de déposer une demande de pré-inscription auprès des PUV (MAPA), EHPA, EHPAD, USLD.

Ces établissements d'hébergement pour personnes âgées présentent différentes formes et niveaux de médicalisation. Votre degré de dépendance peut conditionner votre orientation vers un type d'établissement plus qu'un autre. Les établissements ou les plateformes d'information et de coordination peuvent vous aider à faire le choix le plus approprié.

## // LES TYPES D'ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

**Les EHPA, établissements d'hébergement pour personnes âgées**, sont des établissements non-médicalisés qui accueillent des personnes valides et autonomes ou faiblement dépendantes.

**Les PUV, petites unités de vie** aussi appelées MAPA (maison d'accueil pour personnes âgées) sont des établissements de moins de 25 places qui proposent un accompagnement de proximité. Ils peuvent accueillir des personnes dépendantes bénéficiant d'une prise en charge des soins sur prescription médicale individuelle (service de soins à domicile ou infirmiers libéraux).

**Les EHPAD, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**, sont des établissements médicalisés qui accueillent des personnes présentant une dépendance physique et/ou psychique.

**Les USLD, unités de soins de longue durée**, sont des établissements qui relèvent d'un hôpital et qui accueillent des personnes très dépendantes dont la santé nécessite une surveillance médicale permanente. L'orientation se fait sur prescription médicale.

## // VOTRE DÉMARCHÉ ÉTAPE PAR ÉTAPE

1. Contactez et visitez les établissements ;
2. Sur le volet « Choix des établissements », notez où vous souhaitez être hébergé, par ordre de priorité (page 1) ;
3. Remplissez le « volet administratif » du formulaire national (pages 4,5,6) ;
4. Si vous souhaitez entrer en EHPAD ou USLD, faites remplir le « volet médical » par votre médecin traitant (pages 7-8) ;
5. Dans tous les cas, remplissez le volet « Autonomie » (pages 9-10) ;
6. Préparez les pièces justificatives: votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition et les justificatifs de vos pensions ;
7. Renseignez-vous auprès de la plateforme d'information et de coordination pour savoir si une gestion commune des listes d'attente est mise en place entre les établissements que vous avez choisis ( voir au verso « Vos contacts utiles » ).



### Si une gestion commune des listes d'attente est mise en place :

8. Photocopiez le dossier en 1 exemplaire et conservez une copie pour vous ;
9. Adressez 1 seul dossier, soit à l'établissement de 1<sup>er</sup> choix, soit à la plateforme d'information et de coordination gérontologique. Ces institutions se chargeront d'informer les autres établissements demandés.

### S'il n'y a pas de gestion commune des listes d'attente :

8. Photocopiez le dossier en plusieurs exemplaires : un pour chaque établissement choisi + une copie pour vous ;
9. Adressez un dossier auprès de chaque établissement choisi.

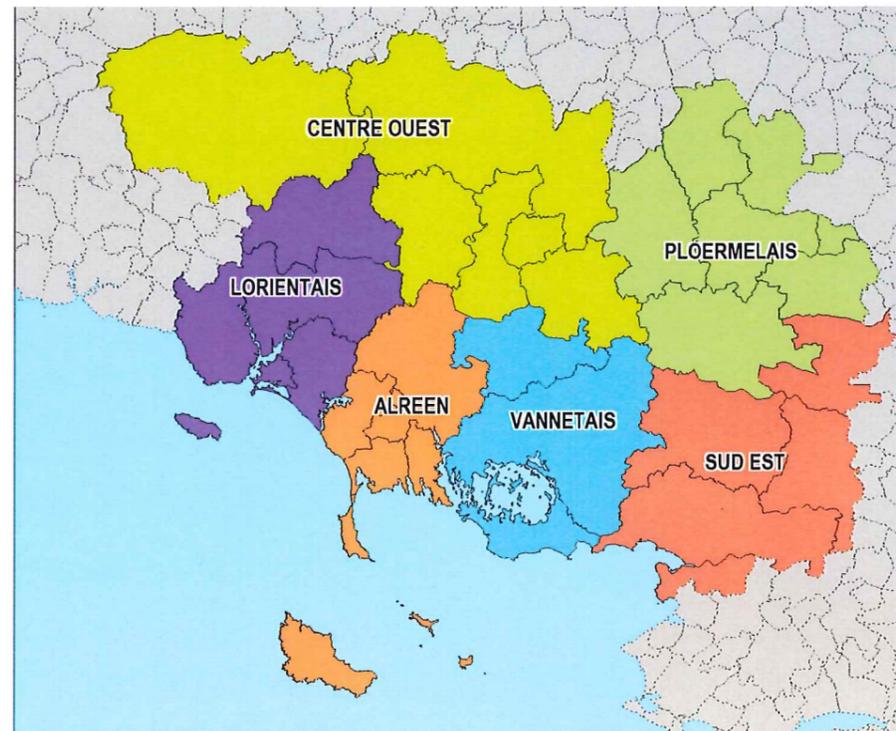
## // VOTRE DOSSIER DOIT COMPORTER

- Le volet « choix des établissements » (page 1) ;
- Le volet « administratif » du formulaire national Cerfa (pages 2, 3, 4, 5, 6) ;
- En cas de demande de pré-inscription en EHPAD ou USLD, le volet « médical » du formulaire national Cerfa (pages 7 et 8), placé sous pli confidentiel ;
- Dans tous les cas, le volet « autonomie » (pages 9-10) ;
- Votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition ;
- Vos justificatifs de pensions.

À noter : après avoir transmis votre dossier, le service instructeur vous informera de la recevabilité de votre demande d'inscription sur les listes d'attente. Pensez à l'informer de toute modification de situation (adresse, choix des établissements, abandon de la demande...). Au moment de l'entrée en établissement, des pièces justificatives complémentaires vous seront demandées.

## // VOS CONTACTS UTILES

### LES PLATEFORMES D'INFORMATION ET DE COORDINATION



**Plateforme d'information et de coordination du territoire vannetais (en cours de constitution)**

CLIC  
14 boulevard de la Paix - 56000 Vannes  
Téléphone : 02 97 47 93 97

**Plateforme d'information et de coordination du territoire alrén**

CLIC Association Pôle Santé Services  
BP 60125 - 56401 Auray  
Téléphone : 02 97 59 33 66

**Plateforme d'information et de coordination du territoire lorientais (en cours de constitution)**

CLIC de la ville de Lorient  
CCAS La Passerelle  
7 boulevard Cosmao Dumanoir  
BP 554 - 56105 Lorient Cedex  
Téléphone : 02 97 84 15 50

**Plateforme d'information et de coordination du territoire centre-ouest Morbihan (en cours de constitution)**

18-20 rue de la Plage - 56300 Pontivy  
Téléphone : 02 97 25 35 37

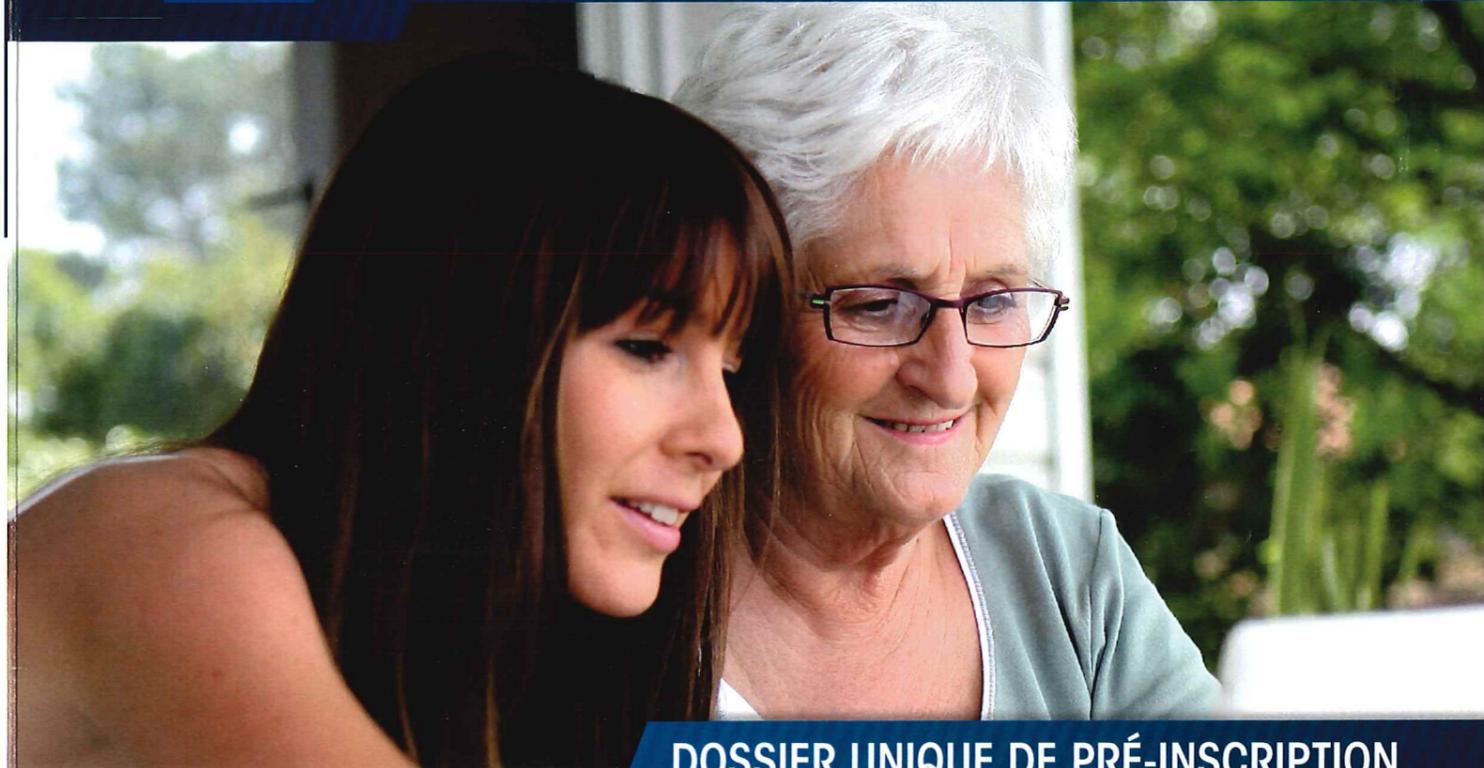
**Plateforme d'information et de coordination du territoire ploërmelais**

CLIC  
Centre d'activités de Ronsouze  
BP 30 555 - 56805 Ploërmel Cedex  
Téléphone : 02 97 74 04 37

**Plateforme d'information et de coordination du territoire sud-est (en cours de constitution)**

- CLIC du Pays de Vannes  
14 boulevard de la Paix - 56000 Vannes  
Téléphone : 02 97 47 93 97
- CLIC du Pays de Redon et Vilaine  
7 rue des Douves - 35600 Redon  
Téléphone : 02 99 71 12 13

Crédit / impression : Département du Morbihan  
Papier PEFC fabriqué à partir de papiers provenant de forêts gérées de façon durable. photo : Phovoir - Octobre 2012.



## DOSSIER UNIQUE DE PRÉ-INSCRIPTION

# ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE OU HÉBERGEMENT PERMANENT

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES (EHPA)

PETITES UNITÉS DE VIE (PUV OU MAPA)

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE (USLD)